

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe
ELSAESSER, Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis
WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, Amandine
MARTIN, Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte
SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Nadine GUTHAPFEL donne pouvoir à Anne HEUBERGER
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Claire-Catherine BRUN
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

Eric BRUNSTEIN

13. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

13.1. Solidarité avec Mayotte

DELIBERATION D23012025/12

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Châtenois tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte et de faire un don d'un montant de 1000€ à la Protection civile, FNPC, Tour Essor, 14 rue Scandicci – 93 500 PANTIN.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le don de 1 000€ versé à la protection civile, en soutien à la population de Mayotte,

HABILITE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 27 janvier 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Yann VILARDELL
Le secrétaire de séance,

